



Meubles et expulsion squat

Par **DANAYOYO**, le **23/04/2021** à **23:29**

Bonsoir,

J'ai enfin obtenu le concours de la force publique pour l'expulsion d'occupants illégaux, l'huissier qui suit le dossier me demande si je souhaite qu'il organise le déménagement et stockage des éventuels meubles laissés sur place, à mes frais...ou si je souhaite les stocker dans le logement...dans une pièce qui leur serait dédié... le cauchemar continue...

Est-ce au propriétaire d'organiser le "déménagement" de ces squatteurs ?

Merci pour votre réponse !

Par **jodelariege**, le **23/04/2021** à **23:59**

bonsoir

une idée: demandez à une association type Emmaüs de venir récupérer gratuitement les meubles...

Par **Tisuisse**, le **24/04/2021** à **07:50**

En matière de biens-meubles, possession vaut titre, donc, même une fois partis, les meubles apparentant à vos squatteurs et restant dans le logement vous appartiennent, vous en faites ce que vous voulez. Perso. pour moi, ce sera direction Emmaüs ou association assimilée ou direction déchèterie.

Ne dites rien à vos squatteurs, ils risqueraient, par dépit ou par vengeance, de détruire votre logement (feu ou autre), donc attendez qu'ils soient partis.